

Genève

Bras de fer entre syndicats et patronat sur le statut des maçons

Conflit social La disparition d'une spécificité locale dans la convention nationale crée des tensions. Les parties se renvoient la responsabilité.

Marc Renfer

Une crise a éclaté entre patrons et syndicats autour du statut des maçons genevois. Le 23 mars, la section locale de la Société suisse des entrepreneurs (SSE Genève) a résilié une annexe spécifique au canton qui complétait la convention nationale.

Dès 2027, les conditions locales seront ainsi alignées sur le cadre national. Les syndicats dénoncent un «casus belli» et une attaque contre le pouvoir d'achat des ouvriers.

Une annexe bientôt caduque

Pour comprendre cette bascule, il faut remonter au renouvellement, fin 2025, de la convention nationale du secteur principal de la construction. Valable six ans, ce nouveau texte a introduit pour toute la Suisse une indemnité de chantier progressive (4 francs par jour en 2026, 6 fr. 50 en 2027, puis 9 francs dès 2028).

Or Genève bénéficiait, via l'annexe bientôt caduque, d'un

régime particulier avec une indemnité forfaitaire de 25 francs par jour et une pause matinale payée. Les partenaires sociaux genevois avaient jusqu'au 23 janvier pour trouver une solution.

«Genève était le seul canton avec une annexe spécifique. Sans accord local, la convention nationale prévoit que le régime national s'applique», explique Eric Biesel, directeur de la SSE Genève.

Le patronat affirme avoir proposé, le 16 janvier, de porter l'indemnité de 25 à 30 francs immédiatement, afin d'intégrer la nouvelle indemnité sans cumul. «Cela aurait permis aux travailleurs genevois de rester mieux lotis que dans le reste de la Suisse», assure-t-il.

«Attaque contre les salaires»

Les syndicats ont refusé cette proposition après consultation des travailleurs. Dans un communiqué commun, le SIT, Unia et le Syna dénoncent «une at-



Début novembre, les syndicats avaient mobilisé les secteurs de la construction. Laurent Guiraud

taque sans précédent contre les salaires des maçons» et estime que la résiliation remet en cause «le maintien des conditions de travail actuelles». Ils rappellent que ces acquis ont été obtenus «après des années de lutte».

Faute d'accord, la SSE a soumis la question à son assemblée générale, qui a voté la résiliation. «Devant l'absence de compromis, nous avons appliqué ce que prévoyait la nouvelle convention nationale», résume Eric Biesel.

Le désaccord porte aussi sur les conséquences concrètes. Les syndicats évoquent une perte pouvant atteindre 400 francs par mois. La SSE ne commente pas ce chiffrage et «regrette que les syndicats n'aient pas fait ces calculs avant».

Dans une branche confrontée à une pénurie persistante de main-d'œuvre, les syndicats assurent que «les travailleurs sont aujourd'hui sous le choc» et préviennent que «la colère gronde sur les chantiers».